

CHARGE DE MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS La Citadelle - Boulevard du Général de Gaulle - CS 10345 62026ARRAS CEDEX
Grade :	Attaché
Référence :	O062210300251671
Date de dépôt de l'offre :	16/03/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - création d'emploi
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. 3-3 disposition 2 loi 84-53)
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/05/2021
Date limite de candidature :	16/04/2021
Service d'affectation :	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Lieu de travail :

Lieu de travail :	La Citadelle - Boulevard du Général de Gaulle - CS 10345 62026 ARRAS CEDEX
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Attaché
Famille de métier :	Développement économique et emploi > Action économique
Métier(s) :	Développeur ou développeuse économique

Descriptif de l'emploi :

Sous l'autorité de la responsable Agriculture, Alimentation, Economie Sociale et Solidaire. * Déplacements sur le territoire et hors territoire, * Rythme de travail souple avec horaires irréguliers (réunions possibles après 18h), en fonction des obligations du service, * Disponibilité, discrétion. * Devoir de réserve (confidentialité) et sens du service public.

Profil demandé :

- * Connaissance du cadre général et des enjeux de l'Economie sociale et solidaire
- * Connaissance du fonctionnement des collectivités, des services de l'Etat, des entreprises.

- * Connaissance de la vie économique locale, régionale et de ses acteurs (publics/privés).
- * Connaissances en droit public, réglementation européenne, comptabilité publique et privée

- * Aisance rédactionnelle
- * Animation de réunions et développement de partenariats
- * Maîtrise de la conduite de projets et du travail avec les élus
- * Capacité d'élaborer un plan d'actions, d'analyser la problématique d'une situation, de porter un diagnostic et de proposer des solutions
- * Esprit d'analyse et de synthèse
- * Capacité à rendre compte
- * Autonomie, rigueur et sens de l'organisation
- * Capacité à travailler en équipe et en partenariat
- * Autonome, rigoureux, respectueux des règles
- * Sens de la diplomatie et aisance relationnelle
- * Capacité d'adaptation, réactivité,
- * Discrétion.

Mission :

- * Etablir un état des lieux de l'écosystème et des dispositifs permettant le développement de l'ESS et repérer les leviers d'intervention de la CUA.
- * Définir les stratégies et plans d'actions, les mettre en œuvre.
- * Etudier et proposer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action.
- * Assurer le suivi budgétaire et financier des opérations menées.
- * Informer, conseiller et orienter les porteurs de projet, tout particulièrement les projets de coopération économique et ceux relevant des filières prioritaires (économie circulaire, alimentation...).
- * Mettre en œuvre des dispositifs dédiés à la création/ au développement de structures de l'ESS ou de projets collectifs.
- * Coordonner et animer des dispositifs partenariaux notamment le collectif d'acteurs ESS.
- * Organiser des rencontres et participer à des événements.
- * Proposer une communication adaptée et ciblée sur l'ESS.
- * Apporter une expertise quant à la mise en œuvre de projets locaux et des différents programmes d'actions menés sur le territoire et liés à l'ESS.
- * Suivre les organismes économiques subventionnés par la CUA : étude administrative et financière de la demande de subvention, et suivi, relais et participation aux actions de ces organismes.
- * Assurer une veille sur les actualités socio-économiques et les facteurs d'évolution de la politique ESS.
- * Assurer la complémentarité de la fonction avec l'ensemble de l'équipe du Pôle Développement Economique et les autres directions de la CUA.

Téléphone collectivité : 03 21 21 87 00

Adresse e-mail : m.guegan@cu-arras.org

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.